



مَنْظَرُ الصِّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

مشروع قرار

PROJET DE RÉSOLUTION

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

Septembre 2006

Cinquante-troisième session

Point 8 a) de l'ordre du jour

**Les problèmes de santé publique liés à la consommation d'alcool dans la Région de
la Méditerranée orientale**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique sur les problèmes de santé publique liés à la consommation d'alcool dans la Région de la Méditerranée orientale¹;

Rappelant la résolution WHA58.26 intitulée « Problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool » et la résolution EM/RC52/R.5 sur l'usage des substances psychoactives et la dépendance ;

Préoccupé par le nombre croissant de rapports en provenance des États Membres faisant état de signes alarmants d'une épidémie cachée dans des groupes de population de jeunes dans la Région en ce qui concerne la consommation dangereuse d'alcool ;

Reconnaissant les atouts religieux et culturels positifs de la Région, qui font qu'une politique globale contre l'alcool et d'autres substances qui altèrent l'esprit est plus réalisable, et respectant la sensibilité religieuse et culturelle croissante des peuples de la Région qui appelle un effort concerté pour s'attaquer à ces problèmes ;

Considérant les principes des interventions fondées sur des données probantes et conformes à l'éthique en ce qui concerne les problèmes liés à la consommation d'alcool et de drogues ;

Reconnaissant la nécessité de disposer d'informations fiables sur l'étendue, le mode et la tendance de la consommation d'alcool dans la Région et son impact sur la santé publique avant de se lancer dans un véritable mouvement de lutte contre les problèmes liés à l'alcool dans la Région ;

Soucieux des résultats négatifs éventuels d'interventions hâtives et non planifiées qui peuvent avoir des conséquences indésirables, y compris le passage à des modes de consommation plus nocifs de l'alcool ou des drogues ;

¹ Document EM/RC53/4

1. INVITE INSTAMMENT les États Membres :

- 1.1 à promouvoir, en collaboration avec l’OMS, les organisations non gouvernementales, les facultés de médecine et d'autres établissements universitaires qui travaillent déjà dans ce domaine, la réalisation de travaux de recherche et d'études de cas bien conçues pour déterminer l'ampleur, le mode et la tendance de la consommation d'alcool dans la Région, et l'impact pour certaines affections pathologiques et groupes de population ;
- 1.2 à établir une base factuelle afin de projeter l'ampleur du problème sur la santé de la population en conjonction avec d'autres facteurs de risque et problèmes, tels que les maladies hépatiques, les traumatismes dus aux accidents de la circulation et la violence ;
- 1.3 à faire mieux connaître les problèmes de santé publique qui peuvent être causés par la consommation d'alcool et la nécessité de mettre au point des stratégies intégrées au niveau national pour aborder la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, y compris l'alcool ;
- 1.4 à soutenir des interventions préventives et la sensibilisation par le biais des programmes des modes vie sains, notamment pour les enfants et les jeunes s'appuyant sur les valeurs culturelles et religieuses pour lutter contre la présentation de l'usage de substances psychoactives, dont l'alcool, sous un jour favorable dans les médias ;
- 1.5 à entreprendre le renforcement des capacités à différents niveaux de soins pour aborder les problèmes cliniques liés à l'alcool y compris des traitements d'intervention brefs dans les États Membres ayant une plus grande prévalence des problèmes de santé liés à l'alcool ;

2. PRIE le Directeur régional :

- 2.1 de fournir un appui aux États Membres dans la formulation ou la reformulation de leur politique nationale sur l'abus de substances psychoactives pour y inclure les problèmes liés à l'alcool ;
- 2.2 d'appeler les États Membres à une plus grande transparence concernant les problèmes liés à l'alcool et aux autres drogues ;
- 2.3 de fournir un appui à l'élaboration et la diffusion de politiques, stratégies, normes et principes directeurs conformes à l'éthique et fondés sur des données factuelles concernant la prévention et la prise en compte des problèmes de santé publique associés à l'alcool ;
- 2.4 de fournir un appui au renforcement des capacités pour s'attaquer aux problèmes de santé publique associés à la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives et les prévenir.